Image not found or type unknown

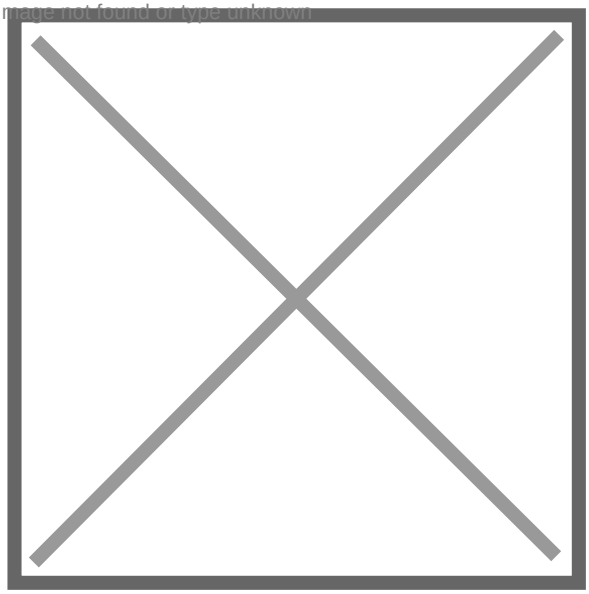

Facture payante chez france telecom

Par **Tralala_old**, le **09/08/2007** à **21:34**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement France Telecom à la fin du mois de mai pour cause de déménagements.

Fin juin, n'ayant toujours pas reçu la facture je suis passé en agence pour la réclamer. Là on m'a affirmé que les factures de résiliation étaient toujours très longues à parvenir.

Dans la deuxième quinzaine, je constate que France Telecom a viré 8 Euros sur mon compte bancaire. Je n'ai toujours pas reçu de facture.

Début août je reçois une lettre d'Intrum Justitia me réclamant 22 Euros sous peine de poursuites judiciaires.

Comme je n'ai toujours pas reçu de facture et que le 1014 est incapable de répondre à mon problème, je retourne en agence.

Là une conseillère (?) m'affirme que cette lettre est une arnaque et me recommande vivement de ne pas payer !!!

Le lendemain matin, elle me rappelle pour me dire qu'en fait la facture est bien émise par France Telecom, mais pour le compte d'un tiers (numéro commencant par 08 ou 118).

je lui demande alors de bien vouloir m'envoyer la facture de résiliation que je réclame depuis 2 mois. Là, elle me répond que c'est possible mais que c'est un service qui me sera facturé 4, 90 Euros !!

Cette pratique est-elle légale, étant donné que je n'ai jamais reçu de facture ?

D'autre part il semblerait que le problème provienne de La Poste. En effet depuis 2 mois, date à laquelle j'ai déménagé, du courrier est retourné NPAI alors que l'adresse est correcte et les noms clairement indiqués sur la boîte à lettres. Puis-je donc demander à La Poste de payer les frais de réedition ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse et vos éclaircissements.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés